

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 7

Artikel: Défense occidentale : la réorganisation de l'O.T.A.N. et du S.H.A.P.E.
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

LA RÉORGANISATION DE L'O.T.A.N. ET DU S.H.A.P.E.

Très souvent il a été question d'une réorganisation des instances du Pacte de l'Atlantique-Nord. Comme toujours, lorsqu'il s'agit de réforme et de changement de grands chefs, il semble que des modifications profondes vont tout bouleverser ; et l'on s'aperçoit après coup que, si réforme il y a, elle ne peut s'opérer que sur un certain laps de temps et souvent par mesures successives. D'ailleurs tout organisme vivant est somme toute en état de réforme constante. Mais dans le cas présent, quelles sont les modifications à attendre ?

Tout d'abord une refonte réelle a été effectuée, toutefois à un échelon supérieur à celui du Commandement suprême, c'est-à-dire aux instances politiques de l'O.T.A.N. (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord). Immédiatement au-dessous de l'autorité suprême du Pacte, le Conseil de l'Atlantique, se trouvait sa doublure, le Conseil des suppléants, siégeant à Londres, mais d'une manière non permanente. Son action s'est ainsi trouvée insuffisante auprès d'organismes placés dans sa subordination. En conséquence, il a été créé un Conseil de représentants (ou suppléants) permanents au nombre de trois (américain, anglais, français) et pourvu d'un secrétaire-général, anglais en l'occurrence, (Lord Ismay) et de son adjoint hollandais. Ce secrétariat-général est certainement appelé à prendre une grosse importance ; il apparaît comme étant la cheville ouvrière de l'O.T.A.N., une sorte de ministère de la défense commune, ou du moins de l'ensemble des activités

civiles à regrouper. Les organismes qui lui sont directement subordonnés sont trois comités ou secrétariats : de la production, financier et économique, et des transports maritimes.— Cette nouvelle organisation a été inaugurée le 4 avril et son siège fixé à Paris (Palais de Chaillot).

Voilà donc l'événement marquant du côté « civil » du Pacte, la création de ce vrai département de la Défense Atlantique, qui sera amené à jouer un rôle actif dans le domaine des réalisations pratiques et de liaison auprès du S.H.A.P.E. C'est surtout cette question-là qui a motivé les allusions à une refonte ou une réorganisation. Du côté militaire, le fait saillant est évidemment le changement de commandant suprême. Certaines répercussions en sont à envisager. Ainsi, l'organisme hiérarchiquement supérieur au S.H.A.P.E., le « Standing Group », ou Comité militaire permanent, à Washington, va reprendre son importance réelle, éclipsée pendant un an par la forte personnalité du général Eisenhower, faisant œuvre de créateur en Europe.

Par contre au S.H.A.P.E. lui-même, la continuité est assurée par le maintien du général Gruenther, chef d'état-major, qui s'est imposé comme un organisateur de premier ordre. Il était même le candidat des « Européens » et de « Ike » lui-même au poste suprême, en raison de sa connaissance approfondie des problèmes de l'Europe. Son maintien au poste de chef d'Etat-Major est une concession faite par les Etats-Unis aux principaux partenaires du commandement de Rocquencourt. Quant à l'orientation nouvelle que pourra amener le général Rigdway, il est trop tôt pour l'estimer et la définir.

Plusieurs questions fort importantes se présenteront à lui. Ce sont celles des commandements navals à lier à celui de l'Atlantique, de la création d'un commandement du Moyen-Orient et du réajustement de celui du maréchal Juin (Europe-Centre). Ces différents points, actuellement en suspens, peuvent être rangés sous la rubrique de la réorganisation du S.H.A.P.E. ou de la poursuite de son organisation.

Après de nombreuses tergiversations et remises en question, il semble bien maintenant que le poste d'amiral Atlantique suprême (Le SACLANT, selon la terminologie particulière du Pacte, comme le chef du S.H.A.P.E. est le SACEUR) soit définitivement et solidement entre les mains d'un Américain, l'amiral Mac Cormick, malgré l'opposition de Churchill. Celui-ci entretenait cet objet de litige pour obtenir plus facilement le commandement du Moyen-Orient, tenacement convoité par la Grande-Bretagne. Ce commandement naval atlantique n'est pas subordonné au S.H.A.P.E., mais, comme lui, dépend directement du « Standing Group » de Washington. Ainsi les Etats-Unis détiennent les deux plus grands commandements de l'alliance, cependant que le président actuel du « Standing Group » n'est pas américain, mais français, le général Paul Ely.

Le commandement naval suprême en question est d'une envergure impressionnante, à la taille de l'Atlantique-Nord, de l'Equateur au Pôle Nord. Il n'est limité que par les défenses maritimes côtières de l'Europe, à la portée des eaux territoriales, et ne comprend pas naturellement les forces déjà mises à la disposition du S.H.A.P.E. La liaison avec toutes celles se situant au nord de Gibraltar jusqu'à l'Océan Arctique, car il s'agit d'un contact à assurer, ne semble présenter aucune difficulté. Mais au sud il n'en est pas du tout de même. Dans l'imbroglio méditerranéen, le Pacte atlantique se heurte aux complications de la Méditerranée et de l'Orient.

A noter qu'une déclaration de l'amiral Mac Cormick a mis l'accent sur l'insuffisance des moyens antisousmarins de son commandement en regard des progrès considérables des Russes dans le domaine des submersibles, grâce à la capture de techniciens allemands, et comme c'est déjà le cas, dans leur production d'engins nucléaires.

Il existe en Méditerranée le commandement de l'Europe-Sud avec un amiral américain et une puissante flotte américaine. La thèse de l'U.S. Navy est naturellement que ce commandement soit amplifié de tous les moyens existants :

maritimes (les bases et unités françaises lui sont déjà plus ou moins directement rattachées), notamment britanniques, et terrestres, surtout de la Grèce et de la Turquie. La thèse anglaise tend au contraire à la création d'un commandement du Moyen-Orient très étoffé, comprenant non seulement les Pays Arabes, mais la Grèce et la Turquie (que revendique également le général italien commandant les forces de terre de l'Europe-Sud) et encore toutes les bases britanniques au long de la Méditerranée, de Gibraltar à Chypre, et ses propres unités ; enfin ce commandement ne serait subordonné ni au S.H.A.P.E., ni au commandement naval atlantique, mais bien au « Standing Group » de Washington ; c'est-à-dire que pratiquement il dépendrait beaucoup plus de Londres. Albion est aussi ambitieuse que tenace. Qu'obtiendra-t-elle ? Sans doute une fraction appréciable de cette part de lion... britannique.

De la ou des solutions adoptées en Méditerranée et en Orient dépendra une extension envisagée du commandement de l'Europe-Centre vers le Sud. Cependant le problème essentiel quant à ce commandement réside dans cette malheureuse question de son dédoublement en forces terrestres et aériennes (et même détriement en comprenant les éléments maritimes côtiers) subordonnés les uns et les autres au S.H.A.P.E. Ainsi le commandant en chef sur le théâtre européen n'a pas d'aviation stratégique propre. Il est donc fort normal que la question ait été soulevée. On parle même d'une sorte de conjuration anglo-française à seule fin de faire progresser les desiderata respectifs. — Le général Rigdway, ne disposant pas de l'autorité universellement reconnue à son prédécesseur, devra sans doute faire appel à ses dons de négociateur pour ajuster, des solutions plutôt que de trancher un tel nœud gordien...

(Il est presque impossible de tenir la chronique de la défense du monde occidental sans relater l'invraisemblable affaire du pseudo-« document Fechteler » publié par un grand quotidien parisien. Il est heureux en tout cas que la preuve ait été faite rapidement qu'il s'agissait d'un faux, mais combien adroite-

ment « monté » pour cadrer avec l'indéniable rivalité navale anglo-américaine, précisément en Méditerranée, et avec l'actuelle agitation arabe. On ne pouvait faire mieux pour jeter le trouble dans les esprits, d'autant plus que l'astucieux inventeur a su créer une ambiance de 2^e Bureau, où le bon public croit que tout est possible, même des Alliés s'espionnant entre eux... Par contre, ce qui est beaucoup plus grave est cette persistance de procédés de défaitisme de guerre froide, capables de susciter une telle effervescence et auxquels se sont prêtés rouerie, naïveté et présomption des uns et des autres.

Toutefois, malgré le but inavoué recherché par les promoteurs de cette affaire, celle-ci aura montré la sensibilité de certains milieux européens et produit en définitive un climat, lui-même sain et fructueux, « d'explications » avec le grand partenaire atlantique.)

L'ARMÉE EUROPÉENNE

Soudain, de grands progrès du côté de l'Armée européenne. Tout d'abord elle a été dotée d'un nouveau nom : la Communauté européenne de défense, qui englobe son soubassement politique, et d'un sigle, ce qui est indispensable aux temps actuels : C.E.D. Et pourtant l'affaire était plus compliquée encore que la question du commandement du Moyen-Orient. L'Allemagne ne faisait pas partie de la communauté atlantique ; elle était occupée par les Alliés occidentaux sous le régime des « Quatre » ; presque tout le monde rechignait à l'idée d'accepter sa participation et les Russes ne manquaient pas de moyens de pression pour tenter de l'empêcher. L'idée féconde et la seule possible a été « l'eupéanisation » du problème. Mais encore il n'existait aucune organisation politique de qui faire dépendre l'armée envisagée ; c'était pensait-on mettre la charrue avant les bœufs. En s'inspirant du précédent du « pool charbon-acier », il a été créé un organisme supra-national juste suffisant pour coiffer cette armée européenne — qui d'ailleurs

restera enserrée dans le cadre du commandement atlantique — en attendant une fédéralisation plus poussée du continent. Puis il a fallu doser l'apport allemand à un taux un peu inférieur à celui de la France, qui ne peut pas ne pas éprouver des craintes à l'égard de son ancien adversaire de trois guerres, et étant elle-même militairement très engagée en Indochine. Enfin accorder en outre à la France des garanties en cas de sécession du semi-quinzième partenaire de la Défense Occidentale, mais qui n'est en fait qu'un des six membres de la Communauté Européenne de Défense.

Tel est, à grands traits, l'historique de cette épineuse question, parvenue maintenant à une série d'accords dont l'essentiel consiste en la remise à l'Allemagne de l'Ouest de sa quasi-souveraineté (c'est-à-dire abstraction faite des droits d'occupation que les Alliés ne pouvaient pas abandonner sans modifier fondamentalement leur position vis-à-vis de l'U.R.S.S.), en échange de sa participation militaire, sous certaines conditions, à la C.E.D. Enfin la garantie de sécurité de l'O.T.A.N. est « étendue » à l'Allemagne Occidentale ; ainsi celle-ci jouira de la garantie militaire collective de l'alliance atlantique en cas d'attaques dont elle pourrait être victime.

Sur le plan militaire, l'essentiel se situe à la fameuse « intégration ». Prévue initialement au stade de « régiments renforcés », elle a abouti au niveau des Corps d'Armée ; les divisions seront de nationalité homogène, mais n'auront pas les moyens assurant leur autonomie tactique selon le concept habituel ; elles seront à cet égard étroitement dépendantes du Corps d'Armée qui, lui, devra obligatoirement comporter des divisions, au nombre de trois, de nationalités différentes. Plusieurs protocoles ont fixé un certain nombre de points délicats d'ordre militaire, concernant l'organisation des forces, l'emploi des langues, l'unification des doctrines et de l'instruction, et le statut des troupes ; d'ordre financier également (budget commun, trésorerie, etc.) et même commercial et... fiscal.

Bref, un vaste domaine où il s'agit de créer avec des méthodes hardies et un esprit nouveau et qui donnera matière à des aperçus intéressants. Toutefois les accords signés, acquis sur le plan des gouvernements respectifs, ont encore à subir la sanction des ratifications parlementaires, six pour la C.E.D. et quatorze pour la garantie « atlantique ». Tout cela s'échelonnait jusqu'à l'automne. Néanmoins les pronostics paraissent favorables, bien qu'à l'origine cette armée européenne ait paru vouée à l'échec. Mais là a joué un phénomène particulier aux pays de libre discussion, où les oppositions les plus sérieuses peuvent se déchaîner, puis souvent s'atténuent du fait que des campagnes larvées et voilées, comme l'affaire du document falsifié, finissent par indiquer très clairement à qui profiterait une opposition stérile.

J. PERGENT.